

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 septembre 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 57

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion de Quimper Bretagne Occidentale à la Fédération Nationale des Collectivités
Concédantes et Régies (FNCCR) pour son volet numérique**

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est un organisme national reconnu, qui regroupe les collectivités et les établissements publics autour de thématiques liées à la gestion des services publics locaux, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du numérique.

Quimper Bretagne Occidentale est d'ores et déjà membre de la FNCCR pour son volet eau.

L'adhésion de QBO à la FNCCR pour son volet numérique s'inscrit dans une stratégie visant à bénéficier de ressources, d'expertises et de synergies nationales pour répondre efficacement à ces enjeux.

Les bénéfices attendus d'une adhésion sur le volet numérique sont les suivants :

1. - Accès à une expertise technique et juridique

- la FNCCR met à disposition de ses adhérents des outils, guides et études pour les accompagner dans leurs projets numériques, qu'il s'agisse de l'aménagement numérique du territoire ou de la mise en place de services innovants ;
- mieux appréhender les cadres réglementaires complexes et de s'assurer de la conformité de ses actions grâce à l'appui juridique de la FNCCR.

2 - Partage d'expériences et accompagnement

- rejoindre un réseau de collectivités confrontées à des enjeux similaires, favorisant ainsi les échanges de bonnes pratiques ;
- les groupes de travail et rencontres organisés par la FNCCR offrent un espace de dialogue et de co-construction, notamment sur des thématiques telles que les infrastructures réseaux, la cybersécurité ou encore la gestion des données publiques ;
- accéder à une veille active et de qualité : documents de référence, congrès, colloques, projets collectifs et partenariaux (observatoire, centre de ressources, etc) ;
- bénéficier de services concrets tels que SVP Numérique : guichet de questions/réponses personnalisées, des modules de formation à tarifs préférentiels, plateforme de partage et de valorisation de données : France Data Réseau.

3 - Soutien au financement et à la recherche de subventions

- la FNCCR accompagne les collectivités dans la mobilisation des financements, en particulier les aides nationales et européennes pour le développement numérique ;
- en tant qu'adhérent, QBO pourra identifier et accéder plus facilement à des opportunités de cofinancement pour ses projets.

Les coûts

Le montant de cotisation au titre du numérique s'élève à 2 200 € en année pleine, en prenant comme base de calcul la population de 100 000 habitants. Un calcul au *pro rata temporis* est appliqué la première année.

QBO est déjà adhérente à la FNCCR sur le volet « cycle de l'eau » pour un montant de 3 980 € / an. Une adhésion au volet numérique permettrait à la collectivité de bénéficier à compter de 2026 d'une remise de 3 % appliquée au montant total des deux adhésions.

En conclusion :

Cette adhésion permettrait à Quimper Bretagne Occidentale d'accéder à des ressources de qualité et de renforcer son positionnement, son expertise sur le numérique, pour un rapport un coût / services très intéressant.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser l'adhésion de Quimper Bretagne Occidentale à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour son volet numérique ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à verser la cotisation correspondante.